Allemagne : le ministre fédéral de l’Intérieur souhaite enregistrer si les crimes antisémites ont une origine étrangère ou religieuse. Jusqu’à présent, ils étaient automatiquement imputés à l’extrême droite

20/10/2023 à 12h08



À l’avenir, le ministre fédéral de l’Intérieur souhaite déterminer si les crimes antisémites ont une origine étrangère ou religieuse. Jusqu’à présent, la plupart des crimes relevaient automatiquement du droit « de droite ».

La ministre de l’Intérieur Nancy Faeser (SPD) souhaite avoir une idée plus réaliste de l’ampleur des crimes antisémites d’origine étrangère ou religieuse. A cet effet, le FAZ a appris jeudi du ministère de l’Intérieur (BMI) qu’il « travaillerait au sein des commissions compétentes » pour modifier les critères d’enregistrement des statistiques de la délinquance.

Jusqu’à présent, il existait un accord entre l’Office fédéral de la police criminelle et les bureaux de police judiciaire des Länder pour « classer les crimes xénophobes et antisémites dans le domaine des phénomènes juridiques si les circonstances du crime et/ou l’attitude de l’auteur ne fournissent aucune preuve ». au contraire quant à la motivation de l’auteur.

Faz.net